

## 2022\_CT2\_027

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2022 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives**

---

Le 3 mars 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 24 février 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – CANAL Jean-Louis – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CESARI Martine donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – CIOT Jean-David donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GARCIN Eric donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MARTIN Régis donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à GERARD Jacky – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – VENTRON Amapola donne pouvoir à ARDHUIN Philippe

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BENKACI Moussa – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Michel BOULAN** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Politique culturelle et sportive Sports

■ Séance du 3 mars 2022

07\_1\_05

#### ■ Prodas 2022 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil communautaire du 24 juin 2010 la délibération cadre relative à la mise en place du Projet de Développement des Activités Sportives (ci-après PRODAS).

PRODAS est un dispositif sportif, éducatif et social répondant aux besoins sociaux et sociétaux des populations jeunes situées en QPV (quartier prioritaire ville).

En partenariat avec les services des sports et Politique de la Ville des différentes Communes répondant aux critères du nouveau « Contrat de ville » (loi n°2014-173 du 21 février 2014), le dispositif PRODAS a pour ambition de fédérer les différents partenaires sportifs, clubs de haut niveau, clubs sportifs, associations de proximité ainsi que les centres sociaux culturels, autour d'un projet de développement des activités sportives au sein même des quartiers prioritaires (actions en pied d'immeuble) ou au sein des clubs sportifs.

Le dispositif PRODAS a pour objectif principal de favoriser l'accès au « Sport pour Tous » ; il répond notamment au besoin des jeunes d'accéder à des activités sportives, de rétablir l'égalité de la pratique sportive en supprimant les freins financiers.

Ce dispositif représente un outil d'insertion sociale et joue le rôle de passerelle entre une population jeune souvent en situation de décrochage et les clubs sportifs.

Ce programme permet aujourd'hui à des jeunes des quatre Communes concernées par ce dispositif, Aix-en-Provence, Pertuis, Vitrolles et Gardanne, de s'initier aux disciplines sportives en partenariat avec de nombreuses associations.

En 2019, ce dispositif a été lauréat de la 16ème édition du concours « Fais-nous rêver » organisé par l'Agence Pour l'Education Par le Sport (APELS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant de reconnaître des projets labellisés d'éducation par le sport.

# Métropole Aix - Marseille - Provence

Le dispositif PRODAS permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix de subventionner jusqu'à 100% les projets d'actions proposés par les associations du Territoire.

Ces associations de proximité conduisent des actions d'initiation à la pratique sportive dont la liste et le calendrier sont joints au dossier de demande de subvention et dont la réalisation est contrôlée avant le versement du solde.

Les neuf subventions proposées sont détaillées dans le tableau joint pour un montant total de 51.500 €.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvé par délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation du Territoire du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation du Territoire du Pays d'Aix pourra être recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles après analyse des documents transmis par l'association.

Par ailleurs, l'article 59 du Règlement Budgétaire et Financier fixe les modalités de versement des subventions (quel que soit le montant de la subvention) comme suit :

- un acompte de 80% sera versé au bénéficiaire dès que la délibération sera exécutoire,
- le solde de 20% sera versé sur présentation, de préférence avant le 1er novembre 2022 :
  - du budget réalisé définitif ou provisoire de l'action signé du Président et du Trésorier de l'association ;
  - du rapport d'activités de l'action ;
  - s'il y a lieu, du dernier rapport du Commissaire aux Comptes certifié.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

## **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération cadre n°2010\_A110 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 relative à la validation du projet PRODAS ;
- La délibération n°2017\_CT2\_521 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 29 novembre 2017 relative à la modification de la délibération cadre du dispositif PRODAS ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et sports du 15 février 2022.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le dispositif sportif, éducatif et social PRODAS (Projet de Développement des Activités Sportives) répond aux besoins sociaux et sociétaux des populations jeunes situées en QPV (quartier prioritaire ville).

Délibère

**Article 1 :**

Sont attribuées au titre de l'année 2022 neuf subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives dans le cadre du PRODAS telles que décrites dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 51.500 €.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section fonctionnement - Chapitre 65, Fonction 326, Nature 65748.

**Projet de Développement des Activités Sportives 2022**  
**Subventions relatives à l'organisation d'animations sportives**  
**Conseil de Territoire du 3 mars 2022**

Guichet unique 2022	Nom de l'association	Action	Discipline	BP Global Asso	BP Action	Subvention sollicitée	Subvention n-1	Subvention proposée	Convention	Commune Asso	Commune Action	Nbre Actions	Nbre Heures	Effectif	Activité annuelle	Commentaires / Description Action
173	Rugby Club Pertuisien	Initiation au rugby pendant les congés scolaires	Rugby	178 700 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €	1 500 €	non	Pertuis	Pertuis	5	40	30	non	Stage de rugby sur 5 jours à la Toussaint. Mise à disposition de 6 éducateurs.
154	Centre Albert Camus	Animations sportives en Pieds d'immeuble Corsy	Multisports	468 500 €	18 150 €	6 000 €	5 000 €	5 500 €	non	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	56	112	350	oui	Animations multi sports sur Corsy en pied d'immeubles et dans la salle Jaida Meziame les mardis de 17h à 19h30 et samedis de 10h à 12h tout au long de l'année en période scolaire. Activité mixte. Tranche d'âge 7 à 17 ans.
206	Club Hippique Aix-Marseille	Stages et initiation à la pratique de l'équitation	Equitation	176 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	non	Aix-en-Provence	CTZ	43	129	568	oui	Activité annuelle très demandée sous forme de stages à la 1/2 journée pour des jeunes de 3 à 17 ans (majorité de filles) pour des groupes constitués de 8 à 12 participants - 568 jeunes ont bénéficié de cette activité en 2021 - 2 encadrants par groupe.
358	Boxing Club Gardannais 13	Ecole de Boxe Pieds Poings et animation en pied d'immeubles	Boxe pieds poings	477 085 €	9 156 €	7 000 €	6 000 €	5 000 €	non	Gardanne	Gardanne	80	240	113	oui	Cette association propose des animations de boxe pieds poings tout au long de l'année 2022 sur les sites de Château Pitty et Stade Fontvenelle à Gardanne les mercredis et samedis. Environ 120 jeunes de 5 à 25 ans suivent des cours toute l'année. Activité mixte.
487	Union Pays d'Aix Bouc Handball	Initiation à la pratique du Handball	Handball	233 700 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	non	Bouc Bel Air	Aix-en-Provence	100	130	150	oui	Cette association anime des stages de handball les mardis au gymnase Yvan Gros de 16h30 - 18h et le jeudi au gymnase Coullange de 16h30 à 18h toute l'année. Tranche d'âge de 6 à 14 ans. Activité mixte
291	Fête le Mur	Initiation et pratique du tennis	Tennis	56 500 €	8 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	non	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	90	270	200	oui	Ecole de tennis à l'année au Jas de Bouffan pour environ 50 jeunes prioritairement issus des QPV, activité annuelle mixte. Tranche d'âge de 4 à 18 ans. Participation aux stages CREPS pour environ 150 jeunes bénéficiaires.
421	Centre International des Arts en Mouvement	Animations et découverte du cirque	Cirque	1 300 278 €	7 034 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	non	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	21	33	200	non	Activité cirque sous toutes ses formes en faveur des enfants issus des centres sociaux et des clubs sportifs de proximité. 200 enfants au total ont pu bénéficier de ces activités en 2021. Activité mixte, tranche d'âge 4 à 15 ans.
479	Sports et Jeunes Vitrolais	Animations en pied d'immeubles « Un Ring dans la Rue » et inscription dans le club	Boxe	158 663 €	12 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	non	Vitrolles	Vitrolles	20	132	350	non	Cette association dispense des stages de boxe pieds poings au mois de juillet et août en pied d'immeuble sur les QPV de Vitrolles. Elle intervient également pour l'association ALLOTRA pour les gens du voyage. Chaque stage de 2h30 minimum nécessite l'installation d'un ring mobil, d'une sono et l'intervention de 4 à 6 éducateurs et encadrants. Tranche d'âge de 7 à 17 ans. Activité mixte.
725	Association des Vitrolais	Baptême de l'air	Aéronautisme	29 750 €	4 500 €	4 500 €	6 000 €	4 500 €	non	Aix-en-Provence	CTZ	10	50	110	non	Cette association propose des stages à la demi-journée, comprenant, un accueil avec petit déjeuner, baptême de l'air, simulateur de vol, visite de la tour de contrôle et aéromodélisme. Activité mixte pour des jeunes de 12 à 17 ans.
<b>TOTAL</b>															<b>51 500 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220303-2022\_CT2\_027-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2022  
Date de réception préfecture : 11/03/2022

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2022 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	51
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Gérard BRAMOULLÉ**



Signé, le **09 MARS 2022**